

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2023- 039

LE MAIRE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE,

Arrêté de numérotage –

23 rue Berlioz
25 rue Berlioz
4 allée Marcel Carné
2 allée Massenet
4 allée Massenet

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-28,

VU la délibération en date du 8 décembre 1975 du Conseil Municipal décidant de la dénomination et du numérotage de l'allée Massenet,

VU la délibération en date du 11 décembre 1978 du Conseil Municipal décidant de la dénomination et du numérotage de la rue Berlioz,

VU la délibération en date du 17 décembre 2007 du Conseil Municipal décidant de la dénomination et du numérotage de l'allée Marcel Carné,

VU le plan joint,

ARRÊTE

Article 1 : Il est prescrit le numérotage suivant :

Références cadastrales	Numéros de voirie
Accès 1	23 rue Berlioz
Accès 2	25 rue Berlioz
Accès 3	4 Allée Marcel Carné
Accès 4	2 Allée Massenet
Accès 5	4 Allée Massenet

Article 2 : Une ampliation sera transmise :

- aux propriétaires,
- au service du cadastre,
- à la Poste,
- à l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière.
- à la Base Adresse Nationale (BAN).

Fait en Mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le

20 SEP. 2023

Le Maire,

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Michel-sur-Orge, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE' and a star. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le :

20 SEP. 2023